



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 JUILLET 2022

DIRECTION GENERALE

3

OBJET : REMPLACEMENT DE MEMBRES DE LA COMMISSION MUNICIPALE DES « FINANCES »

DELIBERATION APPROUVEE PAR	Voix-pour Abstention	Voix-contre Non-participation au vote	A L'UNANIMITE
-------------------------------	-----------------------------	--	---------------

L'an deux mille vingt-deux, le onze juillet à dix-neuf heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Madame le Maire, le cinq juillet deux mille vingt-deux, s'est assemblé sous la présidence de Mme BERNO DOS SANTOS, Maire,

PRESENTS :

Mme BERNO DOS SANTOS, Mme CONTE, M MONNIER, Mme SMAANI, M MEUNIER, Mme GRIMAUD, M NICOT, M ROGER, Mme TAFAT, M DOMPEYRE, Mme DEBUISSER, M PROST, Mme GRAPPE, M GEFFRAY, Mme KOFFI, M LEFRANC, M JOUSSEN, Mme MESSMER, Mme ALLOUCHE, M DREUX, M DJEYARAMANE, M MOULINET, Mme GUILLEMET, M LARTIGAU, Mme LEPERT, M PLOUZE-MONVILLE, M DUCHESNE, M LUCEAU, M SEITHER, M MASSIAUX, M LOYER

ABSENTS EXCUSES :

Mme HUBERT, M DE JESUS PEDRO, Mme EMONET-VILLAIN, Mme BELVAUDE, M POCHAT, Mme OGGAD, Mme BARRE, Mme MARTIN

POUVOIRS :

Mme HUBERT à M NICOT, M DE JESUS PEDRO à Mme CONTE, Mme EMONET-VILLAIN à M ROGER, Mme BELVAUDE à M MONNIER, M POCHAT à Mme SMAANI, Mme OGGAD à Mme GRIMAUD, Mme BARRE à M MEUNIER, Mme MARTIN à M MASSIAUX

SECRETAIRE :

M Philippe SEITHER

Les membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de trente-neuf.

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL DE MADAME LE MAIRE

Madame le Maire rappelle aux membres de l'assemblée délibérante, que par suite à son élection le 3 juillet dernier, elle est devenue de droit, présidente de l'ensemble des commissions municipales, installées par le conseil municipal.

En conséquence, il convient de désigner de nouveaux membres dans les instances auxquelles elle participait.

Madame Sandrine BERNO DOS SANTOS était membre de la Commission des « Finances »

Accusé de réception en préfecture
078-217804988-20220711-20220711_003-DE
Date de télétransmission : 13/07/2022
Date de réception préfecture : 13/07/2022

Aussi, il est proposé aux membres de l'assemblée de bien vouloir procéder à la désignation d'un nouveau membre au sein de cette commission.

En cours de séance, Monsieur Christophe MASSIAUX a fait part de son souhait d'être également remplacé dans cette instance.

Il a été fait droit à sa demande.

Il est rappelé que lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation en Conseil municipal, il est nécessaire de voter au scrutin secret, sauf si les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations.

- :- :- :- :-

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-22 et L. 2121-29,

Vu la délibération n° 3 du 9 juin 2020 portant désignation des représentants du conseil municipal au sein de la commission municipale des « Finances »,

Vu la délibération n° 2 du 27 septembre 2021 portant remplacement d'un conseiller municipal au sein de la commission municipale des « Finances »,

Vu la délibération n° 2 du 3 juillet 2022 portant élection du Maire de Poissy,

Considérant que Madame Sandrine BERNO DOS SANTOS a été élue Maire de la commune de Poissy le 3 juillet 2022,

Considérant que Madame Sandrine BERNO DOS SANTOS est devenue présidente de droit de l'ensemble des commissions municipales,

Considérant qu'il convient de la remplacer dans les commissions auxquelles elle participait,

Considérant que Monsieur Christophe MASSIAUX a fait part de son souhait d'être remplacé dans cette instance,

Considérant qu'il convient de le remplacer dans la commission des finances,

LE CONSEIL,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

De procéder à l'élection de deux nouveaux membres au sein de commission municipale des « Finances » au scrutin public.

Article 2 :

Sont candidats pour être membres de la commission municipale des « Finances » :

Madame Larissa GUILLEMET
Monsieur Romain LOYER

Sont désignés comme membre de la commission municipale des « Finances » :

Madame Larissa GUILLEMET
Monsieur Romain LOYER

Article 3 :

De donner pouvoirs à Madame le Maire pour exécuter la présente délibération.



**Le Maire,
Conseillère régionale d'Île-de-France,**

Sandrine BERNO DOS SANTOS